

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Chantal Falardeau

<https://www.cadre21.org/membres/eed6afcf3acc817754445125>

Date d'obtention : 2022-11-07 16:15:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Comment je résumerais la méthode Sexto à des collègues ? La démarche Sexto et ses étapes à suivre facilitent la prise en charge de la situation par l'intervenant scolaire de façon légale et efficace. Le délai de traitement est donc amélioré. En intervenant rapidement, les intervenants peuvent faire cesser la situation et limitent la propagation d'images intimes. Les étapes se résument ainsi:

- Accueillir le signalement (dans le respect, l'écoute et la bienveillance)
- Évaluer la situation / l'incident (à l'aide d'une grille de collecte d'infos)
- Faire la vérification de l'information (corroborer les infos auprès d'autre personnes impliquées)
- Parler au jeune instigateur (avoir sa version et celles des autres jeunes impliqués, tenter de déterminer s'il s'agit d'une geste impulsif ou malveillant, interventions à mettre en place en collaboration avec les policiers)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Cas 1- Meghan: Même si ce n'est pas Meghan qui en parle en premier à l'intervenant, le protocole doit être déclenché. Il est alors important d'aller recueillir l'information auprès des personnes impliquées. Aussi, je retiens que si une victime ou un instigateur refuse de collaborer, on doit en aviser les policiers.

Cas 2- Meghan et William: Malgré le fait que Meghan dit avoir prise la photo en bikini, la démarche doit se poursuivre pour corroborer les informations. Par la suite, lorsqu'elle mentionne avoir envoyé des photos intimes à un jeune homme, on doit remplir avec elle la grille d'évaluation de l'incident. Toujours refuser de voir les images ou photos intimes, car ceci constituerait une infraction criminelle. Finalement, ce cas nous rappelle que si un policier demande notre intervention (ex: rencontrer un autre jeune pour recueillir des infos dans le cadre de son enquête) on doit refuser. Les intervenants scolaires ne sont pas mandataires des policiers.

Cas 3- Nicolas et Kevin: Lorsqu'un signalement vient directement d'un parent, on doit le référer aux policiers. Toutefois, si un élève vient nous voir pour signaler une situation, nous utilisons alors la trousse. Ce 3e cas, nous démontre l'importance d'aller faire la collecte d'informations auprès des autres jeunes pouvant être impliqués dans la situation. Dans ce cas-ci, cette collecte d'infos a permis d'avoir des informations qui démontrent que les actes ne seraient pas impulsifs, mais malveillants (vengeance). Dans un tel cas, on confisque le cellulaire mais faisons appel aux policiers pour la suite des choses. Finalement, face à des journalistes, émettre aucun commentaire et les référer vers le services de communications de notre centre de services scolaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Toutes les étapes de la démarche sont importantes et doivent être traitées avec délicatesse. Nous devons toujours nous assurer de garder un lien de confiance avec les différents acteurs et de faire les actions dans le respect de la loi. Pour ma part, l'étape de la confiscation est plus délicate pour moi. Étant psychoéducatrice, je me suis souvent questionnée jusqu'où puis-je agir en lien avec le matériel personnel des élèves. Toutefois, la trousse Sexto vient encadrer mes actions et je vais certainement me sentir plus outillée légalement. De plus, l'étape de la discussion avec les parents est toujours empreinte d'émotions et doit être réalisée avec beaucoup de bienveillance et de délicatesse.